

AVIS DE COURSE
RAID EMERAUDE
21 ET 22 JUIN 2025

RAID EMERAUDE

Grade 4

21 et 22 juin 2025

Autorité organisatrice : Yacht Club de Saint Lunaire

51 RUE DU YACHT CLUB - 35800 Saint Lunaire

02.99.46.30.04 – www.ycsl.net - ycsl@ycsl.net

PREAMBULE

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1

REGLES

L'épreuve est régie par

1.1

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.4

En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site www.ycsl.net dès la validation de votre inscription.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.ycsl.net

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : www.ycsl.net

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux selon la RCV 41.c

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 **L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes**

- **F18**
- **C1**
- **Viper (Coupe Nationale Viper)**
- **C3**

4.2 Documents exigibles à l'inscription.

- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage (majeurs) en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française:

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage ainsi qu'un questionnaire médical (Décret no 2021-564 du 7 mai 2021) rempli par un tuteur légal.

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : <https://ycsl.ouiresa.fr/#/product/3784-raid-emeraude-2025>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Toutes classes</i>	<i>180€</i>
<i>Double</i>	<i>230€ après le 31 mai</i>

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8.1 CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

Date	De	À
<i>Vendredi 20 juin</i>	<i>10 : 00</i>	<i>20 : 00</i>

8.2 **Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve** : Contrôles inopinés par tirage au sort à terre ou en mer

8.3 Jours de course :

Date	<i>H du 1^{er} signal d'attention</i>	<i>Classes</i>
<i>Samedi 21 juin</i>	10 : 00	Toutes
<i>Dimanche 22 juin</i>	10 : 00	Toutes

8.6 Le dernier jour de course programmé, **aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 :00**

Briefings des équipages :

Samedi 21 juin : 09 :00

Dimanche 22 juin : 09 :00

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement de sécurité suivant pourra être contrôlé ou mesuré :

OBLIGATOIRE :

1 pagaie d'un mètre au moins

1 bout de remorquage à poste de 15m de long et 6mm de diamètre minimum

1 bout de redressage à poste de 4m de long et de 10mm de diamètre minimum

2 brassières homologuées ou certifiées CE 150N et combinaison iso thermique

2 bâtons de schimolum ou 2 flashes lights portés par l'équipage pendant toute la durée des parcours.

2 feux rouges à main accessibles sur le bateau.

1 couteau à poste sur la martingale.

1 VHF portable bloquée sur le 72 organisation et 16 CROSS

1 téléphone portable (dans une pochette étanche) avec 2 numéros en mémoire :

-Organisateur : Comité de Course (Numéro donné pendant le briefing)

-CROSS : 196

Télécharger l'application Tracking Sail In Sight développée par SAP

Equipement vivement conseillé :

Casques répondant aux normes CE EN 1385

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la **RCV 78.1 Conformité aux règles de classe ; certificats**

12

LES PARCOURS :

Les parcours seront de type : Raid entre le Cap Fréhel, la Pointe du Grouin et les îles Chausey

Des parcours spécifiques, suivant les classes, pourront être mis en place.

L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe Zone de Course.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : Le classement général se fera par cumul des temps compensés des courses. Si une seule course est courue, le classement général sera celui de cette course.

Classement Viper si minimum de 10 bateaux.

Classement F18 si minimum de 10 bateaux.

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs seront identifiés par une flamme rose

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres

reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Les 3 premiers de chaque série si plus de 5 bateaux.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

Le Yacht Club de Saint Lunaire

yosl@yosl.net 02.99.46.30.04

Possibilité de logement GRATUIT à 100m du Club en partenariat avec Escale Bretagne.

Se renseigner au YCSL



PROGRAMME PREVISIONNEL :

Vendredi 20 juin

10h00 – 20h00 Confirmation des inscriptions au YCSL

Samedi 21 juin

09h00 : Briefing des équipages

10h00 : Heure du 1^{er} signal d'attention du jour

19h00 : Soirée des équipages (pot + repas)

Dimanche 30 juin

09h00 : Briefing des équipages

10h00 : Heure du 1^{er} signal d'attention du jour

16h00 : Remise des prix au YCSL